

PRÉSENTÉ PAR L'

OR OBSERVATOIRE
DE LA RETRAITE



Les travailleurs immigrants et la retraite



S'il est vrai que la mondialisation économique est un phénomène à plusieurs vitesses, où les institutions facilitant la circulation des capitaux sont beaucoup mieux huilées que celles visant l'amélioration des conditions de travail et la solidarité internationale, cela l'est encore plus concernant les immigrants et la retraite. Alors que le Québec et le Canada ont accueilli, et continuent d'accueillir, beaucoup de ces nouveaux arrivants, on ne peut que constater la faible cohérence des mesures mises en place pour qu'ils puissent vivre une retraite décente. Dans un avenir relativement rapproché, cette situation est susceptible d'introduire d'importantes disparités socioéconomiques intragénérationnelles, lesquelles pourraient fragiliser d'autant la cohésion de la société québécoise. En abordant la situation des personnes immigrantes sous l'angle de la retraite, le présent Bulletin souhaite mettre en lumière une réalité méconnue.

Bonne lecture.

Actualités

■ Le 24 avril dernier, le ministre des Finances du Québec a annoncé avoir mandaté Retraite Québec afin de tenir une consultation en ligne sur le projet de bonification du Régime de rentes du Québec (RRQ). Cette consultation, qui s'est déroulée du 24 avril au 24 mai, était exclusivement centrée sur un questionnaire web présentant les scénarios de bonification du régime, ainsi que des mesures proposées pour adapter le régime au contexte socioéconomique. Mentionnons qu'aucune séance publique d'information et de présentation des documents préparés par Retraite Québec dans le cadre de la réforme du régime n'a été tenue au cours de cette consultation.

<http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2504247630>

■ Des associations et organisations préoccupées par la situation financière des personnes retraitées au Québec ont dénoncé la forme et le fond de cet exercice coordonné par le ministre des Finances. Elles ont déploré que la consultation ne prévît aucune rencontre publique permettant à la population de s'appropriier les données de base ainsi que les enjeux de cette réforme. Elles ont en outre soulevé que plusieurs questions du sondage s'adressaient à un public déjà familier aux aspects techniques du régime, tandis que d'autres étaient biaisées dans leur formulation. Le Réseau FADOQ, l'Association québécoise des retraité(e)s des sec-

SOMMAIRE

Actualités	1
Mobilisations	2
Le savant et la politique	3
Veille internationale	7
Ressources documentaires	8

teurs public et parapublic (AQRP) et l'Association des retraités et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) ont notamment procédé à ces sorties publiques.

<http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/497932/des-groupes-critiquent-un-sondage-de-quebec-sur-le-systeme-de-retraite>

■ Le 16 mai dernier, les résultats d'un sondage Léger portant sur la réforme du RRQ ont été rendus publics par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Selon ce sondage, une très vaste majorité des répondants, soit 88 %, ont demandé à ce que le régime de retraite public du Québec offre le même niveau de soutien financier aux retraités d'ici que le régime public canadien. De plus, 73 % des répondants ont affirmé ignorer l'existence du projet de réforme du RRQ mené par le gouvernement de Philippe Couillard. Ce dernier résultat vient confirmer les importantes lacunes du processus en cours de la réforme du RRQ, qui touchera l'ensemble des Québécois.

<http://www.newswire.ca/fr/news-releases/un-sondage-leger-le-confirme--88--des-quebecois-reclament-la-membonification-du-regime-de-rentes-du-quebec-que-celle-donnee-aux-autres-canadiens---la-ftq-commentee-622534854.html>

■ La Caisse de dépôt et placement du Québec a annoncé, le 24 avril, la création d'un fonds de 125 millions de dollars destiné à investir dans le secteur agroalimentaire québécois. Ce fonds, qui visera tous les maillons de la chaîne de valeur, s'organisera autour de quatre piliers, dont le soutien au modèle de fermes détenues par des propriétaires-exploitants. Or, un investissement de 10 millions de ce fonds dans la société PANGEA Terres agricoles a jeté des doutes sur les choix de la Caisse concernant ce dernier pilier : la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a remis en cause cet investissement dans PANGEA, dont le modèle d'affaires va à l'encontre de l'agriculture familiale au Québec.

<http://www.journalexpress.ca/actualites/2017/5/5/la-releve-agricole-denonce-l-appui-financier-de-la-caisse-de-dep.html>

■ L'Observatoire de la retraite a tenu, le 26 avril dernier, une table ronde sur le thème « L'âge de la retraite : quelles réalités ? Quels enjeux ? ». Diane-Gabrielle Tremblay (TÉLUQ), Pierre Bergeron (PBI conseillers en actuariat) et Yves Carrière (Université de Montréal) ont tour à tour présenté leurs

travaux et réflexions sur cette question importante, en plus de faire d'utiles distinctions nécessaires aux débats publics. Les présentations des conférenciers sont en ligne sur le site de l'Observatoire.

<http://observatoireretraite.ca/thematiques/les-ages-de-la-retraite/>

Mobilisations

■ Alors que la Caisse de dépôt et placement du Québec a récemment relevé sa participation financière dans le complexe des sables bitumineux, en haussant notamment de 67 % son financement à la corporation TransCanada, la pression publique s'accroît sur l'institution pour qu'elle désinvestisse ces hydrocarbures. Ainsi, au lendemain de la publication d'un rapport de l'Agence internationale de l'énergie plaidant pour l'abolition rapide des subventions aux énergies fossiles et l'arrêt de l'exploitation des sables bitumineux, de plus en plus de groupes et d'institutions demandent à la Caisse de désinvestir ce secteur hautement polluant.

<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/497558/le-pq-souhaite-que-la-caisse-de-depot-sortre-des-energies-fossiles>

■ À l'occasion du 1^{er} mai, les dirigeants des quatre grandes centrales syndicales au Québec (CSD, CSN, CSQ et FTQ) se sont entretenus avec le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, concernant l'amélioration des normes du travail. Les dirigeants ont notamment insisté sur l'importance d'abolir les disparités de traitement en matière de régimes de retraite dans les entreprises québécoises, alors qu'un consensus politique se dessine à cet effet.

<http://journalmetro.com/actualites/national/1126342/normes-du-travail-les-syndicats-impatients/>

■ À la suite de l'adoption du projet de loi 126 sur la restructuration du Régime de retraite du personnel d'encadrement du gouvernement du Québec (RRPE), qui comprend notamment une mesure de suspension et de modification de la formule du calcul de la rente, des associations de retraités ont lancé une pétition en ligne afin que le gouvernement retire les éléments régressifs de la restructuration.

<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-6715/index.html>



Le savant et la politique

La sécurité du revenu des immigrants à la retraite

Corinne Béguerie
Candidate au doctorat
Relations industrielles
Université Laval

Il existe très peu d'études spécifiques sur la sécurité du revenu des immigrants au Canada, et encore moins au Québec. Les données disponibles se retrouvent généralement dans des études qui analysent les revenus des personnes nées au Canada et des immigrants¹.

Le Canada a accueilli en 2016 plus de 270 000 immigrants et compte en recevoir 300 000 en 2017²; le Québec pour sa part maintient une moyenne d'accueil de 50 000 à 52 000 personnes par an. Au dernier recensement de 2011, les immigrants représentaient 12,6 % de la population québécoise et 13,6 % des plus de 55 ans³. La question se pose de savoir s'il existe une situation particulière des immigrants vis-à-vis de la retraite, notamment s'il existe des facteurs qui ont une influence sur les revenus à la retraite et des moyens mis en œuvre par les deux paliers gouvernementaux à ce sujet.

Les facteurs influençant le revenu des immigrants à la retraite

Plusieurs facteurs peuvent avoir un impact sur le revenu à la retraite des immigrants. La catégorie d'immigrant d'abord. La sécurité du revenu à la retraite des réfugiés et des immigrants parrainés du regroupement familial est plus à risque que celle des travailleurs qualifiés. En effet, pour ces deux catégories, les immigrants arrivent couramment plus âgés que les autres et leur participation au marché du travail est souvent moins longue et composée d'emplois moins bien rémunérés (Dempsey, 2005 ; Jacob & Bertot, 1988). De surcroît, les immigrants parrainés vivent des restrictions d'accès aux prestations durant les premières années de leur installation (Elgersma, 2010).

L'âge auquel les immigrants arrivent a également un effet sur la durée de leur cotisation et sur le montant des prestations, puisqu'il faut avoir habité au moins 10 ans au Canada après l'âge de 18 ans (la durée est de 20 ans lorsque l'on veut recevoir sa pension à l'étranger) pour recevoir sa pension au Canada ou au Québec (Elgersma, 2010). Des études montrent également que la participation des immigrants au marché du travail, tant en matière de durée que de salaire, affaiblit leurs revenus à la retraite (Curtis & Lightman, 2017; Dempsey, 2005; Jacob & Bertot, 1988). Enfin, il appa-

¹ Vous pouvez retrouver quelques études dans la rubrique ressources documentaire du présent bulletin.

² <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/rapport-annuel-2016/index.asp>

³ Statistique Canada, ENM 2011

raît qu'ils participent moins que les natifs à des régimes complémentaires d'employeurs ou privés (Hum & Simpson, 2010).

Les accords internationaux de sécurité sociale

Pour bénéficier de la Sécurité de la vieillesse (SV) et des régimes publics de retraite, le temps de présence sur les territoires québécois et canadien est important. Il a nécessairement des répercussions sur les possibilités pour les immigrants de recevoir une pension leur permettant de vivre et de leur assurer un revenu quand ils prendront leur retraite. Que se passe-t-il pour les personnes qui ont cotisé dans leur pays d'origine et au Québec et au Canada ? Recevront-ils deux pensions ? Les cotisations effectuées dans leur pays d'origine seront-elles perdues ? Ceux qui ont cotisé dans plusieurs pays ont-ils un statut particulier ? Dans

quelle mesure peut-on recevoir une pension complète ? La pension canadienne ou québécoise est-elle perdue si l'immigrant prend sa retraite dans son pays d'origine ?

C'est pour répondre à ce type de situations que le Canada et le Québec ont signé des accords internationaux de sécurité sociale avec plusieurs pays. Selon l'Association internationale de la sécurité sociale⁴, 170 pays dans le monde ont instauré un système de sécurité sociale sur leur territoire. Les accords de sécurité sociale signés entre les parties définissent les modalités de calcul et les conditions d'obtention des différentes prestations quand on a travaillé et vécu au Canada/Québec et dans un autre pays.

Le Canada a signé des accords avec 58⁵ pays de cette liste offrant un programme de retraite comparable à celui du Canada ; quant au Québec, il a signé avec 35 pays⁶ de ces 58. La carte ci-dessous représente en rouge les pays qui ont une entente avec le Canada et en bleu avec le Québec.

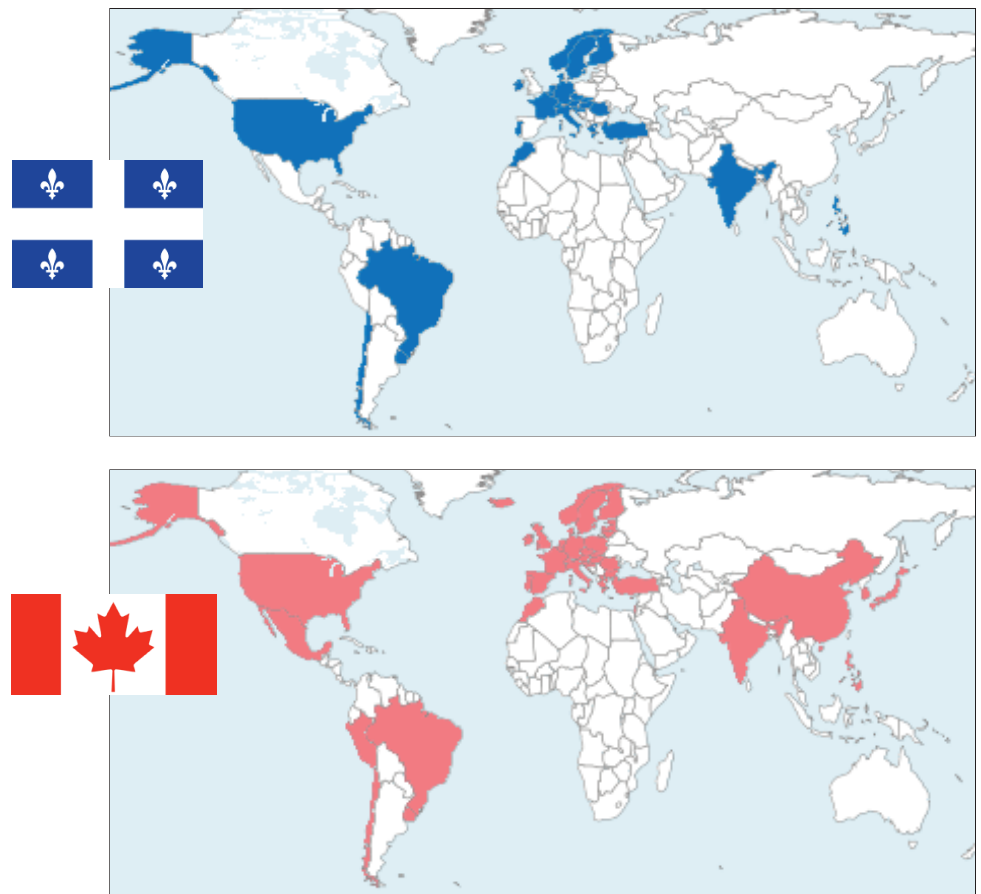


Figure 1.

Pays ayant une entente concernant la retraite avec le Québec (bleu) et le Canada (rouge)

4 <http://www.ssa.gov/policy/docs/progdesc/ssptw/index.html>

5 Liste des pays avec lesquels le Canada a une entente de sécurité sociale : <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/hm/ssgrmnts/prps-fra.html>

6 Liste des pays avec lesquels le Québec a une entente de sécurité sociale :

http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/regime_rentes/ententes_internationales/Pages/ententes_internationales.aspx

Ces accords bilatéraux, tous différents, permettent de coordonner les programmes de retraite des deux pays signataires. Ainsi, un accord de sécurité sociale peut aider un immigrant à « devenir admissible à des prestations en [lui] permettant de combiner [ses] périodes de cotisation ou de résidence au Canada à [ses] périodes de cotisation ou de résidence dans un autre pays afin de satisfaire aux critères minimums d'admissibilité. Il peut également réduire ou éliminer les restrictions liées à la citoyenneté ou au paiement des pensions à l'étranger » (gouvernement du Canada, Régime de pensions du Canada).

Il est important de souligner que l'on ne peut prendre en compte que les périodes de résidence et les cotisations réalisées dans seulement deux pays au cours de sa carrière.

Enfin, pour les ressortissants de pays ayant signé un accord de sécurité sociale avec le Québec, le Bureau des ententes de sécurité sociale (BESS) peut aider pour faire les démarches.

Étude de cas

Nous avons choisi de présenter deux cas très différents pour illustrer la diversité des modes de calcul selon les pays, soit la France et les États-Unis. Pour chacun des cas, présentés sous la forme de tableaux récapitulatifs, sont indiquées les prestations de régimes publics et complémentaires canadiennes, québécoises, puis françaises ou américaines.

Les accords de sécurité sociale signés entre les parties définissent les modalités de calcul et les conditions d'obtention des prestations invalidité-vieillesse-survivants (IVS) quand on a travaillé et vécu au Québec et en France⁷ ou aux États-Unis⁸.

Des conventions fiscales entre le pays d'origine et le Canada permettent de définir les modalités d'impositions des paiements de pension et prestations de sécurité sociale reçus afin d'éviter la double imposition.

Figure 2. Tableau comparatif des régimes publics - Canada, Québec et France

CANADA	QUÉBEC	FRANCE
Administration : Service Canada	Administration : Régime des rentes du Québec	Administration : Sécurité sociale + caisse retraites salariés, non salariés, fonctionnaires + partenaires sociaux
Sécurité vieillesse (SV) - Pension sécurité vieillesse - Supplément de revenu garanti (SRG) - Allocation au conjoint à charge (ALC)	Rente de retraite	Pension de vieillesse - Régime général (PVRG) - Régime complémentaire
Régime de pension du Canada (RPC) - Pension de base (RRQ au Québec) - Pension d'invalidité (RRQ au Québec) - Allocation au survivant (ALCS)	Prestation d'invalidité	Pension invalidité
	Prestation de survivant - Prestation de décès - Rente au conjoint survivant - Rente d'orphelin	Retraite de reversion
	Autres régimes	Autres régimes
	Régimes complémentaires - RVER - Régimes à cotisations déterminées - Régimes à prestations déterminées - CARRA (secteur public et parapublic)	Épargne retraite - Régimes complémentaires : PERE, PERCO, PERP
	Capitalisation - REER - CELI	Épargne par capitalisation

Source :

Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale, 2017

7 Accord de sécurité sociale France-Canada : <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/rpc-internationales/france.html>,
Accord de sécurité sociale France-Québec : <http://www.mrif.gouv.qc.ca/content/documents/fr/ententes/2003-20.pdf>

8 Accord de sécurité sociale États-Unis-Canada : <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/rpc-internationales/etatsunis.html>,
Accord de sécurité sociale États-Unis-Québec : <http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/Ententes-et-Engagements/Ententes-internationales?territoireId=786§eurId=18&codeStatut=V&anneeEntreeVigueurDebut=1964&anneeEntreeVigueurFin=2014&Numero=#results>

Le calcul des prestations IVS entre le Canada, le Québec et la France se fait selon la méthode dite de « totalisation-proratisation ». Les deux parties calculent la totalité des périodes réalisées dans chacun des deux pays (période Québec + période France + périodes hors cotisation - chômage, maternité, enfants, service militaire, maladie, etc.). C'est la retraite la plus avantageuse qui est attribuée. Le montant de retraite de chaque pays est « proratisé » aux durées respectives effectuées dans chaque pays. Selon le pays où l'on prend sa retraite et les accords de sécurité sociale, des conditions particulières d'obtention de la pension s'appliquent.

Le calcul des prestations IVS entre le Canada, le Québec et les États-Unis se fait selon la méthode dite de « calcul et attribution séparés ». Le montant de la pension est calculé en fonction de la durée et du montant des cotisations réalisés dans chacun des deux pays. Une demande se fait auprès d'un des deux pays, qui la soumet au deuxième pays après

avoir fait son propre calcul. Selon les accords de sécurité sociale, les conditions d'obtention de la pension sont les mêmes que l'on prenne sa retraite aux États-Unis ou au Canada/Québec.

Conclusion

Même si le Canada et le Québec ont signé des accords internationaux de sécurité sociale avec plusieurs pays, de nombreux immigrants qui ne sont pas concernés par ces accords risquent fort de se retrouver en situation de pauvreté au moment de leur retraite. Leur moindre participation au marché du travail que les natifs, la durée plus courte des cotisations et le peu d'informations qu'ils ont au sujet du fonctionnement des systèmes de retraites publics et privés sont des facteurs aggravants de cette situation. Il serait pertinent de mener des recherches plus approfondies sur le sujet afin de proposer des pistes d'amélioration.

Figure 3. Tableau comparatif des régimes publics - Canada, Québec et États-Unis

CANADA	QUÉBEC	ÉTATS-UNIS
Administration : Service Canada	Administration : Régime des rentes du Québec	Administration : Social Security Administration
Sécurité vieillesse (SV) - Pension sécurité vieillesse - Supplément de revenu garanti (SRG) - Allocation au conjoint à charge (ALC)	Rente de retraite	Pension vieillesse (Primary Insurance Amount)
Régime de pension du Canada (RPC) - Pension de base (RRQ au Québec) - Pension d'invalidité (RRQ au Québec) - Allocation au survivant (ALCS)	Prestation d'invalidité	Pension survivant
	Prestation de survivant - Prestation de décès - Rente au conjoint survivant - Rente d'orphelin	Pension invalidité (Disabled Insurance)
	Autres régimes	Autres régimes
	Régimes complémentaires - RVER - Régimes à cotisations déterminées - Régimes à prestations déterminées - CARRA (secteur public et parapublic)	Pensions privées - Fonds de réserve privés de nature "collective" - Fonds de réserve privés de nature individuelle
	Capitalisation - REER - CELI	

Source :

Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale, 2017

Veille internationale

Angleterre

Le gouvernement anglais a introduit le 6 avril dernier un nouveau programme visant à encourager l'épargne chez les jeunes adultes. Le Lifetime Individual Savings Account (LISA) permettra aux individus âgés de 18 à 40 ans d'épargner jusqu'à 20 000 livres (35 000 \$ CAD) par année jusqu'à l'âge de 50 ans. L'incitatif utilisé par le gouvernement du Royaume-Uni afin d'augmenter l'épargne est d'offrir un bonus de 25 % sur les 4 000 premières livres (7 000 \$ CAD) épargnées. Les économies pourront être retirées sous trois conditions : comme revenu de retraite après l'âge de 60 ans, pour l'achat d'une propriété, dans le cas d'une maladie en phase terminale. Autrement, les retraits seront imposés à 25 % et le bonus offert par le gouvernement sera retiré. L'Angleterre prévoit une participation d'environ 800 000 épargnants en 2020-2021 aux comptes LISA.

https://www.ssa.gov/policy/docs/progdesc/intl_update/2017-03/index.html

Canada

Le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Jean-Yves Duclos, a demandé à Statistique Canada de réfléchir à la création d'un nouvel indice des prix à la consommation s'appliquant aux aînés. Annoncé dans la plateforme électorale des Libéraux fédéraux en 2015 et repris dans le premier budget, ce nouvel indice devait servir à mieux refléter la hausse des prix des biens et services consommés par les personnes âgées, qui augmente plus rapidement que celle des biens et services consommés par l'ensemble de la population. Selon ce qui était annoncé, la pension de Sécurité de Vieillesse ainsi que le Supplément de Revenu Garanti se devaient d'y être arrimés. Cependant, ce projet pourrait ne jamais voir le jour, car Statistique Canada a revu l'indice des prix à la consommation de base il y a quelques années ; les différences relevées entre ce qui est consommé par les aînés et ce qui est consommé par l'ensemble de la population pourraient ne plus être importantes que par le passé, ce qui rendrait obsolète un nouvel indice des prix à la consommation.

<http://www.lapresse.ca/le-droit/politique/politique-federale/201704/02/01-5084780-le-nouvel-indice-des-prix-pour-aines-est-critique.php>

États-Unis

Une étude publiée par le Center for Retirement Research investiguant les causes de l'entrée plus tardive à la retraite des jeunes retraités conclut que le changement des régimes de retraite à prestations déterminées aux régimes de retraite à cotisations déterminées est le principal facteur explicatif. En effet, ce changement de type de régime de retraite est plus significatif que l'amélioration de l'état de santé, les changements aux règles de la sécurité sociale ou l'augmentation de l'espérance de vie. Selon les résultats de la régression, ces quatre facteurs expliquent pour environ 60% de la baisse du taux de départ à la retraite à l'âge de 62 ans des nouvelles cohortes de retraités.

<http://crr.bc.edu/working-papers/why-are-u-s-households-claiming-social-security-later/>

Suède

Le gouvernement suédois met sur pied un groupe de travail visant à réduire considérablement les écarts de revenus entre les prestations des hommes et celles des femmes. Bien que la Suède soit considérée comme un exemple en matière d'égalité des sexes, les femmes prennent plus de responsabilités familiales que les hommes, s'absentent davantage pour cause de maladie et ont de moins bons salaires, ce qui se répercute dans les pensions dépendantes des revenus de travail. Ce type de pension compose la majorité des montants reçus par les Suédois à la retraite. L'objectif de cette initiative est de rétablir un certain équilibre entre les hommes et les femmes fragilisés durant la vie active. Le groupe de travail inclut des représentants des principaux partis politiques et, si nécessaire, prendra des initiatives pour ajuster le système de pension afin qu'il respecte ses principes fondamentaux en matière d'égalité entre les sexes.

<http://www.government.se/articles/2017/02/gender-equal-pensions/>

Ressources documentaires

Références de la chronique principale

Curtis, J., et Lightman, N. (2017). « Golden Years or Retirement Fears ? Private Pension Inequality Among Canada's Immigrants », *Canadian Journal on Aging/La Revue canadienne du vieillissement*, 1-18.

Dempsey, C. (2005). *Sources de revenu et autonomie des immigrants âgés au Canada : Citoyenneté et Immigration Canada*.

Elgersma, S. (2010). *Immigrants âgés : sécurité économique et facteurs intervenant dans l'accès aux prestations*.

Hum, D., et Simpson, W. (2010). « The declining retirement prospects of immigrant men », *Canadian Public Policy*, 36(3), 287-305.

Jacob, A., et Bertot, J. (1988). « Être retraité, immigrant et parrainé ? », *Santé mentale au Québec*, 13(2), 150-154.

Références supplémentaires

Firbank, O., Bolzman, C., Fibbi, R., et Guillon, M. (2001). « Retraite anticipée ou retraite différée ? Les immigrés âgés au Québec et leur sortie de la vie active », *Revue européenne des migrations internationales*, 17(1), 101-125.

Lalime, T., et Michaud, P.-C. (2012). « Littératie financière et préparation à la retraite au Québec et dans le reste du Canada », *Cahier de recherche/Working Paper*, 12, 37.

Marier, P., et Skinner, S. (2008). « The impact of gender and immigration on pension outcomes in Canada », *Canadian Public Policy*, 34(4), S59-S78.

Morissette, R. (2002). « Pensions : immigrants et minorités visibles », *Perspective*, 14-19.

Palameta, B. (2004). *Le faible revenu chez les immigrants et les minorités visibles*, Statistique Canada.

Ressources institutionnelles

Information sur les traités du Canada,
<http://www.treaty-accord.gc.ca/index.aspx>

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie,
<http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr>

Ministère des Finances Canada,
<http://www.fin.gc.ca/fin-fra.asp>

Régime de pensions du Canada,
<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensions-publiques/rpc/rpc-internationales/admissibilite.html>

Service Canada,
<http://www.servicecanada.gc.ca/fra/services/pensions/rpc/retraite/>

Retraite Québec,
<http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/accueil/Pages/accueil.aspx>

Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale,
<http://www.cleiss.fr/presentation/index.html>

L'Observatoire de la retraite publie un bulletin de la retraite afin d'améliorer les connaissances du grand public et de soutenir l'action des organismes qui y interviennent.

N° 21 AVRIL - MAI 2017

Institut de recherche en économie contemporaine

1030 rue Beaubien Est, bureau 103
Montréal (Québec) H2S 1T4
(514) 380-8916 - www.irec.net

Directeur général : Robert Laplante

Rédacteurs du Bulletin de la retraite :

Riel Michaud-Beaudry, Frédéric Hanin, François L'Italien
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec